



PASS SCOLAIRE

2022
2023

POUR BÉNÉFICIER DU PASS SCOLAIRE

- **Habiter** soit sur l'une des 10 communes de la CCPMB, des 4 communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, à Flumet, à La Giettaz ou à St Nicolas-la-Chapelle.
- **Être scolarisé(e)** ou en apprentissage.
- **Être né(e)** à partir du 1^{er} septembre 2004.

1. FAIRE VALIDER LE DOSSIER EN MAIRIE

Présenter son dossier complet en **Mairie pour validation par le Maire**. Sur place, vous recevrez le formulaire "bon d'échange", à présenter aux remontées mécaniques.

Pour les habitants de :

- **Passy**, rendez-vous également à l'agence postale communale du Plateau d'Assy ou à l'office de tourisme (Mountain Store).
- **Saint-Gervais**, rendez-vous au pôle " vie locale" ou au bureau d'état civil (Le Fayet).
- **Sallanches**, rendez-vous uniquement à l'office de tourisme.

Le dossier comprend :

- 2 justificatifs de domicile (avis d'imposition sur le revenu, montant masqué + facture d'eau ou d'électricité)
- Une photo d'identité récente
- Pour les 16/18 ans, un certificat de scolarité à jour (ou une carte scolaire)

2. RÉCUPÉRER LE FORFAIT PASS SCOLAIRE

Se rendre **aux caisses des remontées mécaniques** en fonction du lieu de résidence avec le **bon d'échange** et le paiement de **100€**.

Modalités :

- Le support (la carte) des années précédentes est réutilisable : rapportez le pour le recharger.
- Récupérer de préférence le Pass Scolaire pendant les préventes.
- **Aucun Pass ne sera délivré le week-end ou durant les vacances scolaires toutes zones confondues.**

- Retirer le Pass Scolaire aux caisses des remontées mécaniques avant la fermeture des domaines skiables au printemps. Les Pass ne sont pas délivrés pendant l'été.



Pour les habitants de Praz-sur-Arly : Pas de vente du Pass scolaire après le 31 janvier



PROFITEZ !

DOMAINES

Lieu de résidence

Où récupérer votre forfait ?

Dates de préventes

ÉVASION
MONT-BLANC
// PLAINE JOUX

COMBLOUX CORDON DOMANCY SALLANCHES LA GIETTAZ	Caisses des remontées mécaniques du Jaillet à Megève	Du 22 octobre au 6 novembre Tous les jours 10h30 - 12h30 / 13h30 - 17h
	Caisses des remontées mécaniques de la Cry 207, route des Brons à Combloux	Du 7 au 30 novembre (L.M.Me.J.V.S) 9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30 Fermé le 11 novembre Du 3 au 14 décembre Mercredis et samedis 9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
MEGÈVE DEMI-QUARTIER	Caisses de Rochebrune 220, route du téléphérique de Rochebrune à Megève	Du 22 octobre au 30 novembre Tous les jours 9h30 - 12h30 / 15h30 - 18h30 Du 1^{er} au 9 décembre (L.M.Me.J.V.S) 15h30 - 18h30

POUR ACCÉDER AUX DOMAINES SKIABLES EN HIVER COMME EN ÉTÉ

POUR TOUS :

- Pour le domaine **Evasion Mont-Blanc**, présentez **uniquement le forfait Pass Scolaire**.
- Pour skier sur la **Vallée de Chamonix-Mont-Blanc**, rendez-vous avec votre pass scolaire aux remontées mécaniques du domaine, à la gare du Fayet ou à la gare du tramway du Mont-Blanc.
- Pour les domaines **Passy-Plaine Joux et Val d'Arly LabelleMontagne**, récupérer **un forfait spécifique aux caisses respectives de ces domaines** (Passy et Praz-sur-Arly), en se munissant du Pass Scolaire, d'un justificatif d'achat et d'une pièce d'identité.
Le support est vendu 2€. Celui des années précédentes est toujours utilisable. Rapportez-le pour le faire recharger.

POUR LES HABITANTS DE :



Passy

Le Pass Scolaire s'achète avec le bon d'échange aux remontées mécaniques de Saint-Gervais.

Pour skier à Plaine Joux, se rendre aux permanences à l'office de tourisme (Mountain Store) ou aux caisses des remontées mécaniques (dates indiquées sur la note remise avec le bon d'échange), avec le Pass et le justificatif d'achat pour établir la contre-marque.



Praz-sur-Arly

Un forfait saison Val d'Arly Labellemontagne sera remis en plus du forfait Pass Scolaire vierge. N'oubliez pas de prendre les 2 forfaits à chaque sortie !

À chaque sortie,
penser à emporter :

- Le forfait Pass Scolaire
- Le justificatif d'achat
- Une pièce d'identité

LE PASS SCOLAIRE EST PERSONNEL

[Il ne doit pas être ni prêté, ni cédé, ni utilisé par une autre personne. Vous risquez une amende dont le montant s'élève à 5 fois le prix d'un forfait journée de ski plein tarif selon le code des transports publics. Les contrôles sont fréquents.]



DES PRÉVENTES

ÉVASION
MONT-BLANC
// PLAINE JOUX

VAL D'ARLY
LABELLE-
MONTAGNE

LES CONTAMINES- MONTJOIE	Caisses télécabine de Montjoie 604, route des Moranches	À partir du 26 octobre Tous les mercredi 14h - 17h
SAINT-GERVAIS PASSY	Caisses de la télécabine de Saint-Gervais Parking du DMC	À partir du 18 octobre L.M.Mer.J.V 14h - 17h30 Samedi 9h30-12h / 14h-17h30 Fermé le 1 ^{er} et 11 novembre
PRAZ-SUR-ARLY	Accueil de la Mairie 36, route de Megève à Praz-sur-Arly	Du 1^{er} octobre au 30 novembre L.M.Me.J.V 9h - 12h / 13h30 - 17h Fermé les jours fériés



INFORMATIONS DISPONIBLES AUPRÈS DES MAIRIES



17 communes*
et l'ensemble des domaines skiables du Pays du Mont-Blanc
s'associent et proposent
le PASS SCOLAIRE pour bénéficier toute l'année
d'un accès privilégié aux remontées mécaniques.

Grâce à la participation des communes à hauteur de
49 euros par enfant, le **PASS SCOLAIRE** ne coûte que
100 euros

* Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc : Chamonix Mont-Blanc, Les Houches, Servoz, Vallorcine +
Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc : Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines-Montjoie, Megève,
Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais, Sallanches + La Giettaz + Flumet + Saint-Nicolas-la-Chapelle
**Le forfait "Pass Scolaire" n'est pas cumulable avec d'autres réductions